

Document d'accompagnement pour les porteurs de projets d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe « Equipement de proximité - Génération 2024 » Axe 1

Afin que le dossier soit réputé complet, toutes les pièces doivent être conformes aux indications suivantes

Si le porteur de projet n'est pas propriétaire du foncier sur lequel l'équipement doit être construit.

Si le porteur de projet n'est pas une collectivité territoriale



Prendre contact immédiatement avec le SDJES de votre département.

Ne pas saisir de demande sur « infrasport » avant d'avoir eu l'aval du SDJES

Pièces constitutives à télécharger sur infrasport

1 - Courrier de demande de subvention

Le courrier à télécharger doit être rédigé sur une feuille à entête et signé par le représentant légal

2- Délibération de l'organe compétent et/ou décision du représentant légal

1^{ère} possibilité - Votre collectivité présente le projet en délibération du conseil municipal :
Téléchargez la délibération avec la validation du contrôle de légalité de la préfecture

2^{ème} possibilité - A la prise de fonction de l' élu une délibération globale intégrant « autorisation de solliciter des subventions » a été votée. (Datant principalement des dernières élections municipales de 2020) L'Article de référence est souvent le 25,26 ou 27. Dans ce cas : [Téléchargez cette délibération et ajouter une décision du maire](#) qui fait référence à la construction de l'équipement sportif et qui demande une subvention à l'Agence Nationale du Sport.

3^{ème} possibilité – Pour les porteurs de projet associatifs : [Téléchargez le PV de l'AG](#) qui indique que le projet que vous déposez à bien été voté, ou à défaut mais conformément à vos statuts, un PV du comité directeur autorisant votre projet.

3-Note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement

Attention les travaux de rénovation ne sont pas éligibles. Il est entendu par l'ANS que la requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité doit être de nature différente. Par exemple si l'ancien terrain était un city stade, vous ne pouvez pas déposer une demande pour un nouveau city stade. Si l'ancien terrain était un cours de tennis, même non utilisé depuis des années, vous ne pouvez pas faire de demande pour construire un nouveau terrain de tennis flambant neuf mais vous pouvez faire une demande si vous souhaitez construire une piste de padel, un skate park, un terrain de pétanque.....

4 – Avant-projet détaillé/définitif (APD) si travaux sur la structure du bâti

Les terrains de proximité non sont pas soumis à cette demande de pièce

5 - Plans/esquisses de l'équipement

Pour un terrain proximité, cette pièce n'est pas obligatoire mais permet au service instructeur de mieux comprendre votre projet

6 – Plan de financement prévisionnel signé par le représentant légal et présenté sur papier à entête.

Merci de noter que le plan de financement doit impérativement être sur feuille à entête et signé par une personne autorisée.

Attention, le plan de financement doit être présenté en Hors Taxe (HT) sauf pour les associations qui présentent les coûts en TTC, les montants indiqués doivent correspondre au centime près aux coûts du ou des devis. Ne pas arrondir les montants.

7 - Devis estimatifs détaillés non signés (seuls les devis établis par les maitres d'ouvrages sont fournis sur papier à entête et signés par le représentant légal)

1^{ère} possibilité : Vous déposez l'ensemble des devis réalisés par des entreprises, le cout total doit être reporté sur le plan de financement. Attention si le porteur de projet signe le ou les devis, cela sera identifié comme un bon de commande, vous ne pourrez plus déposer votre demande de subvention

2^{ème} possibilité : Le porteur de projet réalise, en interne, un devis détaillé des travaux dans ce cas, ce devis détaillé devra être présenté sur feuille à entête et signé par une personne autorisée.

8– RIB

RAS

9 – Attestation de non commencement des travaux

Téléchargez un courrier sur feuille à entête et signé de votre élu sans oublier de **le dater**.

10– Attestation de propriété ou copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments

1^{ère} possibilité : Le porteur de projet est propriétaire. Télécharger une attestation sur l'honneur de propriété des parcelles concernées par la création de l'équipement sportif, signée de votre élu.

2^{ème} possibilité : Le porteur de projet n'est pas propriétaire du foncier. Contactez impérativement le SDJES de votre département

11 – Attestation sur l'honneur garantissant l'authenticité, l'intégrité des pièces originales du dossier et s'engageant à les conserver et à les transmettre à l'Agence en cas de contrôle

Merci d'utiliser impérativement le modèle proposé par l'Agence nationale du sport :

Je, soussigné(e) [Prénom, Nom du représentant légal, Fonction, Structure], certifie sur l'honneur l'authenticité et l'intégrité des pièces du dossier de demande de subvention à l'Agence nationale du Sport qui ont fait l'objet d'une signature originale manuscrite et ont été téléchargées dans InfraSport, plateforme de demande de subvention en ligne de l'Agence nationale du Sport.

Je m'engage à conserver ces documents originaux et à les transmettre à l'Agence ou à les présenter en cas de contrôle sur pièce et sur place.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

12 – Convention d'utilisation et d'animation de l'équipement (durée minimale de 5 ans)

Il est obligatoire de présenter, au moins, une convention d'utilisation du futur équipement par un ETABLISSEMENT SCOLAIRE (Elémentaire, collège, lycée, université). Attention, les conventions doivent avoir une durée de 5 ans. **Les conventions d'une durée de 1 an avec une tacite reconduction ne sont pas acceptées.**

13 - -Planning d'utilisation indiquant les créneaux des différents types d'utilisateurs (clubs, scolaires, grand public, etc.) et OBLIGATOIREMENT des créneaux en accès libre .

Téléchargez un planning sur lequel apparait clairement les créneaux horaires réservés aux scolaires et les créneaux en accès libre. Vous pouvez également faire apparaitre les autres usages de ce nouvel équipement : les clubs, les écoles municipales des sports, les entreprises....

14 – Justificatif d'une association sportive affiliée à une fédération sportive intervenant dans l'ESMS

Pour les établissements et services médico-sociaux, il est obligatoire de déposer l'attestation d'affiliation à une fédération sportive, ou un courrier émanant d'un comité départemental ou régional.